

L'an deux mille dix-huit, le trente octobre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de convocation : 23/10/2018

Présents : MME. Denise GUION, MM. Rodolphe BALZ, Roland FILZ, Renaud PEYRARD.

Absents excusés : M. Gérard FABRA (pouvoir à Mme Denise GUION), Christiane BARTHELEMY (pouvoir à Rodolphe BALZ), M. Philippe BOURGUE (pouvoir à Renaud PEYRARD).

Est nommé secrétaire de séance : M. Renaud PEYRARD

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

Règlement Général de Protection des Données (RGPD) :

Les communes de la vallée se sont réunies pour discuter de la proposition de convention pour l'adhésion au service Registre Général de protection des Données reçue du Centre de Gestion.


La convention triennale reçue par la commune prévoit l'intervention du Délégué à la Protection des Données 2 jours par an, le coût de la journée est de 295 euros.

Lors de la dernière réunion des maires de la vallée, plusieurs élus ont décidé de demander une révision du nombre de journées d'intervention ainsi que la possibilité d'une tarification à la demi-journée.

Nous avons été prévenus il y a peu de jours que le Centre de Gestion de la Drôme reverra prochainement ses tarifs d'invention pour l'élaboration et la mise à jour du RGPD. Une nouvelle convention sera alors établie.

La délibération est reportée en attente de la nouvelle convention. Un courrier sera envoyé à la directrice pour demander une révision à la baisse du nombre de journée d'intervention ainsi qu'une tarification à la demi-journée.

Le prochain conseil municipal est fixé le 9 novembre à 19h en mairie.
Fin de la séance à 18h.


Le Maire
Roland FILZ

